



République Française  
Département de la Vienne  
Arrondissement de Poitiers

**COMMUNE DE BIARD**

**SEANCE DU 17 JANVIER 2017**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le 17 janvier 2017 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à la mairie,  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Membres absents : 3

### **Membres présents :**

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, SERVAIS Françoise, PHELIPPON Jean-Luc, NEVEU Isabelle, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal, LE GRASSE Jean-Pierre.

### **Membres absents excusés :**

Mme LEVENT Marie-Claude donne pouvoir à M. GIRAUDET Claudine  
M. METIVIER Didier donne pouvoir à Mme SERVAIS Françoise  
M. LEROY Mickaël donne pouvoir à M. PHELIPPON Jean-Luc.

**Secrétaire de séance** : M. Pierre THEBAULT

### **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2016**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **REFORME RELATIVE AU TRANSFERT DE L'INSTRUCTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE EN 2017 – COMMUNE DE BIARD**

Suite à la nouvelle réforme relative au transfert de la gestion sécurisée des cartes nationales d'identité aux communes équipées d'un dispositif de recueil utilisé actuellement pour la délivrance des passeports biométriques, soit 15 communes dans la Vienne, le conseil municipal propose d'étudier la possibilité de continuer à assurer ce service à la population à la seule condition que les communes environnantes soient solidaires de cette décision.

### **EXTENSION DE LA CRECHE SUCE POUCE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

En raison de l'exiguïté des locaux pour l'exercice d'activités différenciées et de l'absence d'un local de stockage des couches, il est envisagé un projet d'extension de la crèche « Suce-Pouce » d'environ 38 m<sup>2</sup>, pour un montant global de 100 850.00 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au niveau le plus élevé possible.

### **EXTENSION DE LA CRECHE SUCE POUCE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE**

En raison de l'exiguïté des locaux pour l'exercice d'activités différenciées et de l'absence d'un local de stockage des couches, il est envisagé un projet d'extension de la crèche « Suce-Pouce » d'environ 38 m<sup>2</sup>, pour un montant global de 100 850.00 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne au niveau le plus élevé possible.

### **DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels en faveur du personnel, matérialisée par un recensement des risques et un plan d'actions prioritaires de prévention. Cette tâche est confiée à un agent qui a l'obligation de suivre une formation préalable et continue.

**TRANSFERT D'UN PRET DE LA BANQUE CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU DE LA COMMUNE DE BIARD A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND POITIERS DANS LE CADRE DES NOUVELLES COMPETENCES « VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC » DE L'EPCI**

Suite à une erreur matérielle figurant dans la délibération du 19 septembre 2016 sur le montant du capital restant dû au 01/07/2016 (733 333.12 € mentionnés au lieu de 773 333.12 €), le conseil municipal, à l'unanimité, abroge la délibération précitée et adopte une nouvelle délibération portant sur le même objet, soit le transfert d'un prêt du CRCA Touraine et Poitou de la commune à Grand Poitiers dans le cadre des nouvelles compétences « voirie et éclairage public » de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI).

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision n°17/2016 du 26 décembre 2016

L'adoption d'un avenant au marché de travaux à procédure adaptée relatif à l'aménagement du local au R+1 de la mairie concernant le lot n°2 « ouvrages plaques de plâtre et menuiseries bois », d'un montant de 698.50 € pour les travaux suivants : Rajout d'un coffre coupe-feu dans le local refuge PMR, rajout de 3 boutons moletés sur organigramme, réalisation d'un coffre en médium pour passage de câble vidéo.

**DECISION MODIFICATIVE ET IMPUTATION EN INVESTISSEMENT**

Sans objet.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements de l'association « Initiative Développement » pour l'attribution d'une subvention au titre du passage de l'ouragan Matthew à Haïti
- Projet d'implantation d'une antenne-relais 4G Orange à proximité de la ligne LGV
- Prestations d'action sociale en faveur du personnel
- Mise en place de la nouvelle communauté d'agglomération de Grand Poitiers
- Logement réservé à l'association Coallia, lotissement des Buis
- Problèmes liés à l'évacuation des eaux pluviales et usées.